

**Judi Rever : « Les preuves auprès du TPIR et devant la justice française montrent que les commandos de Kagame ont été responsables de l'attentat de l'ex-Président hutu et [c'est] cet acte qui a déclenché le génocide »**

---

Judi Rever sur France 24 : « *Le général Paul Kagame a commis un génocide contre les populations Hutu* ».

Transcription de la vidéo mise en ligne le 12 avril 2018 par le site internet de Jean-Marie Vianney Ndagijimana, « La Tribune Franco-Rwandaise (TFR) ».

Lien : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=17&v=i9W9-y71Pq8](https://www.youtube.com/watch?time_continue=17&v=i9W9-y71Pq8)

\*

[00' 03'']

Le message suivant s'affiche d'abord à l'écran : « *TUV'ASA / ibuka & renera / BOSE / Ndi, Je suis, I am, Soy / Umuntarwanda / Umutwa-Umututsi-Umuhutu* ».

[00' 08'']

Apparaît ensuite la couverture du livre de Judi Rever : *In Praise of Blood. The crimes of the Rwandan Patriotic Front*.

[00' 14'']

Enfin, un nouveau message est diffusé : « *France24 : Dans son livre "IN PRAISE OF BLOOD, THE CRIMES OF THE RWANDAN PATRIOTIC FRONT", la journaliste canadienne Judi Rever accuse le président rwandais Paul Kagame de génocide contre les populations Hutu. (Tribune Franco-Rwandaise)* ».

\*

NB. – Les principaux bégaiements ont été supprimés.

[00' 35'']

**Meriem Amellal-Lalmas, journaliste à France 24** : Notre invitée du jour s'appelle Judi Rever, journaliste canadienne. Elle vient de publier un livre qui espère bouleverser totalement l'histoire officielle de la tragédie rwandaise, alors que le pays vient de commémorer le 24<sup>ème</sup> anniversaire du

génocide des Tutsi. Son livre, *In Praise of Blood. The crimes of the Rwandan Patriotic Front*, qui se base notamment sur des rapports de l'ONU, revient sur les crimes qu'aurait commis par le..., qui auraient été commis par le Front patriotique rwandais, principalement sur la population hutu, sous la direction de l'actuel Président Paul Kagame. Judi Rever, merci d'être avec nous. Tout d'abord, comment qualifieriez-vous ces crimes qu'aurait commis le FPR contre principalement les populations hutu ?

[01' 19'']

**Judi Rever :** Je les qualifie comme un génocide. Aussi, je reconnais qu'il y avait un génocide par les Hutu contre les Tutsi. Mais, dans ce cas, les opérations du FPR, de l'armée de Kagame, constituent aussi un génocide contre les civils hutu.

[01' 41'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Alors, sur quoi vous vous basez pour employer le terme de « génocide » ?

[01' 48'']

**Judi Rever :** En fait, j'ai recueilli beaucoup de témoignages des ex-membres de l'armée de Kagame – des anciens soldats et officiers – qui m'ont décrit..., qui m'ont expliqué que des unités mobiles ont été utilisées derrière le front..., derrière le front des troupes de Kagame. Et ces unités ont tué des civils, ont exterminé les leaders de la communauté hutu... Ça..., ce qui constitue..., qui [est] conforme à la définition du génocide. Aussi, des commandos de Kagame – qui s'appelaient des « techniciens » – ont assisté aux milices hutu [sic] à tuer les Tutsi aux barrages. C'est un document... C'est bien documenté auprès de l'ONU, auprès du Tribunal. J'ai eu accès à ces documents. Alors, par des témoignages – pour répondre à votre question –, par des témoignages des anciens membres de Kagame, de son armée, et par les documents de l'ONU.

[03' 04'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Alors, quel crédit accorder à ces témoignages de potentiels criminels de guerre ?

[03' 13'']

**Judi Rever :** Bon, ce sont des gens qui ont risqué leur vie. La majorité des ex-officiers et soldats que j'ai interviewés ne sont pas liés aux partis politiques. C'est sûr qu'ils ont..., ils ont été impliqués dans ces crimes. Mais, quand même, ils n'étaient pas d'accord avec ces crimes. Alors, ils ont risqué leur vie, souvent, de témoigner auprès du Tribunal. Et ils ont risqué, aussi, pour parler avec moi.

[03' 49'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Alors, vous le disiez il y a quelques instants, vous ne remettez jamais en question le génocide des Tutsi. Mais le fait de dire, par exemple, que c'est le FPR qui est derrière l'attaque de l'avion du Président Habyarimana, une attaque qui fait partie du processus du génocide des Tutsi, du caractère planifié du génocide des Tutsi, n'est-ce pas un peu contradictoire ?

[04' 10'']

**Judi Rever :** Non, ce n'est pas contradictoire. En fait..., en fait, les preuves, qui sont plus concrètes, montrent que... Les preuves auprès du TPIR et devant la justice française montrent que les commandos de Kagame ont été responsables de l'attentat de l'ex-Président hutu et [c'est] cet acte qui

a déclenché le génocide. Ensuite, bon, cet attentat a permis à Kagame et ses commandants d'effectuer les opérations et de saisir, s'emparer du pouvoir.

[04' 59'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Alors, l'ancienne Procureure Carla Del Ponte le dit tout de même, elle-même : « Il s'avère que si le FPR est responsable de cet attentat, il faudrait réécrire l'histoire du génocide rwandais ».

[05' 09'']

**Judi Rever :** Elle avait raison. Je crois qu'on n'avait pas bien enquêté sur les causes et les conséquences de la violence au Rwanda. Et c'est vraiment le problème. Le problème, c'est que, elle [a été] virée, elle est partie du Tribunal. Et c'était une décision par les Etats-Unis. Alors, elle n'a pas pu enquêter complètement, elle n'a pas pu inculper les commandants du FPR et Kagame lui-même.

[05' 46'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Alors, justement, il y a un élément important dans votre livre : le nombre de fois où les enquêtes menées sur les crimes potentiels commis par le FPR, qui ont été systématiquement avortées. Pourquoi à votre avis ? Pourquoi ces enquêtes n'ont jamais abouti ?

[06' 02'']

**Judi Rever :** Oui, c'est très complexe. On voit un soutien solide de la part de la communauté internationale, des gens haut placés à l'ONU et aux Etats-Unis pour protéger Kagame à tout prix. Ce sont des questions... Pour des raisons, je suppose, géopolitiques. Ils voulaient avoir Kagame à la tête du gouvernement après le génocide et il [lui] a toujours été permis de faire ce qu'il voulait au Congo. La CPI – la Cour pénale internationale – a assez de preuves depuis 2002 de ces crimes et des milices qu'il a créées, qui ont volé et qui ont pillé, et qui ont ravagé le Congo. Mais on n'a pas pu vraiment inculper le Président pour ces crimes, non plus.

[07' 03'']

**Meriem Amellal-Lalmas :** Merci beaucoup Judi Rever d'avoir accepté de répondre à mes questions. Je rappelle que vous êtes l'auteure de *In Praise of Blood*. Un livre qui revient sur les crimes qu'aurait commis le FPR au Rwanda.

\*

[07' 14'']

Le message suivant s'affiche à l'écran : « *Rwanda / ibuka & renera / BOSE / TWIBUKE BOSE / TURENGERE BOSE / TUTAVANGURA AMOKO / KUKO TUV'ASA* ».

[07' 24'']

Un dernier message apparaît : « *Nous remercions la Tribune Franco-Rwandaise pour sa participation à la réalisation technique de cette vidéo* ».

[Fin de la vidéo à 07' 35'']